	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-39

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.


Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2023	Délibération
	Direction de la programmation budgétaire Service préparation budgétaire et programmation pluriannuelle	N° 2023-39

Programme d'investissement 2023 - autorisations de programme ou d'engagement (ap/ae) - instruction m4x - révision des autorisations votées - autorisations pour 2023 - adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé que les Autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle et indicative par exercice des Crédits de paiement (CP) correspondants.

Ainsi conformément à l'article R.2311-9 et en application de l'article L.2311-3 et de l'article L.5217-10-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé que la section d'investissement des budgets 2023 des différentes entités financières de Bordeaux Métropole, comporte comme les années précédentes des autorisations de programme ainsi que des Autorisation d'engagement (AE) pour la section de fonctionnement, modalités de gestion reprises dans le règlement budgétaire et financier de la Métropole (délibération n° 2020-157 du 24 juillet 2020).

Cette délibération présente les révisions d'AP/CP précédemment votées dans le cadre de l'adoption des budgets de Bordeaux Métropole gérés selon l'instruction M4 et ses dérivés. En effet, dans le cadre de l'article L.5217-10-7 du CGCT relatif aux Métropoles, les Autorisations de programme ou d'engagement ne font plus l'objet d'une adoption dans le cadre d'une délibération spécifique mais sont désormais votées dans le corps du budget ; cette disposition s'appliquant dès lors que cette dernière relève de l'instruction comptable M57.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L.5217-10-7, L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT,

VU la délibération 2020/157 du 24 juillet 2020 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de Bordeaux Métropole,

VU les délibérations n° 2016-69 du 12 février 2016, n° 2017-429 et 2017-490 du 07 juillet 2017, n°2018-107 du 23 mars 2018, n°2019-71 du 15 février 2019, n°2020-87 du 14 février 2020, n°2021-127 du 18 mars 2021 et n°2022-41 du 28 janvier 2022 relatives aux Autorisations de programme et Crédits de paiement des budgets annexes,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'au de l'ensemble des éléments exposés dans les annexes jointes, il convient de procéder à des révisions, ouverture et clôtures des autorisations de programme et crédits de paiement votés au titre des exercices antérieurs pour un meilleur suivi de la programmation des engagements,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les révisions, ouvertures et clôtures des autorisations de programme proposées dans le cadre de la présente délibération pour un montant de 31 394 243,11 €, portant le montant global des autorisations à 2 126 697 604,11€, dont 8 700 000,00€ au titre du budget annexe des Réseaux de chaleur, 1 800 000,00€ au titre du budget annexe de la Régie des équipements fluviaux, 456 806 516,00€ au titre du budget annexe de l'Assainissement et enfin 1 659 391 088,11€ à celui du budget annexe Transports, selon le détail présenté en annexes jointes à la présente,

Article 2 : d'ouvrir les crédits de paiement correspondants au budget des exercices concernés pour ces entités financières. Le compte rendu annuel de ces autorisations sera fait à l'occasion des comptes administratifs produits sur la période considérée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI;
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Véronique FERREIRA
DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023	